
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023
Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,
DELIBERATION N° 7

Effectif du Conseil
d'Administration : 17

Date de convocation : 15 septembre 2023

Affichage du Compte
Rendu Sommaire : 27 septembre 2023

SUBVENTION ASSOCIATION
« ETOIL'CLOWN »

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme DI MEGLIO, Mme VACKER, Mme NADAL, Mme GIRARDIN, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, M. FERON, Mme BARATON, M. BAUDIN.

EXCUSES : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU,
Mme VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme NIETO,
Mme ZANATTA, qui a donné pouvoir à M. RIGONDAUD,
Mme DORET-FOURNIER, qui a donné pouvoir à M. FERON,
Mme AUMONIER, qui a donné pouvoir à Mme BARATON,
M. CHALET, qui a donné pouvoir à Mme NADAL.

ABSENT :

Monsieur le Président expose:

Dans le cadre de sa mission d'action sociale, le CCAS peut apporter le soutien financier de la Ville de NIORT à différents organismes, sur la base de conventions qui fixent les conditions réciproques des aides apportées.

Le CCAS a été sollicité pour l'année 2022 par une association Etoil'Clown qui depuis 10 ans fait intervenir des clowns hospitaliers professionnels en pédiatrie à l'hôpital de Niort chaque semaine.

Depuis 2015, la Ville de Niort soutenait cette association, mais il est désormais demandé à Etoil'Clown d'adhérer à Niort Associations pour pouvoir bénéficier de cette aide financière.

.../...

Une solution n'ayant pas encore été trouvée, l'association a maintenu ses interventions sur l'année 2023. De manière exceptionnelle et dans l'attente de trouver une solution, la présente délibération a pour objet de proposer d'octroyer la subvention de 700€ à l'association Etoil'Clown 50, chemin du champ des Vignes 17610 CHANIERES.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **ACCEPTER** cette proposition d'attribution de subvention et prévoir les crédits nécessaires au budget 2023.
- **AUTORISER** le Président ou le Vice-Président à signer les documents en lien avec le versement de cette subvention.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour extrait conforme
NIORT, le 27 septembre 2023

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGÉ
Et par délégation,
Le Vice-Président
SIGNE
Nicolas VIDEAU